

PROCES-VERBAL N° 06
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 20H00

La Présidente du Conseil, Madame Nathalie Fragnière ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité, aux spectateurs et à la Presse. Elle donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mme Ruth DOMENJOZ et MM. Jean-Pierre ALLAZ et Philippe PETOUD.

31 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation
4. Adoption du procès-verbal n° 05 du 3 octobre 2022
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis municipal no 03-2022 relatif au budget 2023
8. Réponse au postulat de MM. Paquier, Petoud, Rieubon et Schmied concernant le projet de porcherie sur la commune de St-Barthélemy
9. Propositions individuelles
10. Divers

3. Assermentation

Suite à la démission de M. Lucas Zürcher, Mme Martine Schmied sera assermentée lors de la prochaine séance.

4. Adoption du procès-verbal no 05 du 03 octobre 2022

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Il est accepté par un levé de main.

5. Communications du bureau

La Présidente donne les informations suivantes :

- Les prochaines séances sont prévues les lundis 26 juin, 2 octobre et 11 décembre 2023.
- Les vacations seront payées prochainement. Les membres sont priés de transmettre leurs présences pour lesquelles la secrétaire ne serait pas au courant.
- La démission de la secrétaire pour le 30 juin 2023 pour des raisons professionnelles, tout en restant membre du Conseil. La secrétaire ou la Présidente restent dans l'attente de candidatures et à disposition de celles-ci pour tous compléments d'information.

6. Communications municipales

En préambule, Mme Vilma Pirrello excuse son collègue M. Jean-Marc Favre et invite d'ores et déjà l'assemblée à l'agape organisée au terme de la séance. La Municipalité a une fin d'année chargée notamment avec :

- Easy-Net
La séance de conciliation a échoué. Dorénavant, le dossier est aux mains du Tribunal cantonal qui doit trancher. Concernant la pollution des eaux, le Procureur a ouvert une enquête et une audition est prévue au début 2023. Le rapport d'experts a relevé l'entreposage non conforme de produits dangereux.
- Auberge du Talent
L'Agape Sàrl reprendra l'Auberge en février 2023 peut-être après quelques rénovations. L'épicerie a déjà ouvert et les locaux de l'ancienne administration feront l'objet de travaux dont l'installation d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite.

M. Gino Angelini ajoute :

- Chemin des Adoux
Le projet a bien avancé. Une séance extraordinaire sera organisée au printemps 2023 afin de soumettre le préavis au Conseil.
- Le pont sur le Talent situé à proximité du collège
Après consultation des archives, il ressort qu'un premier puis un second rapport avait été demandé, respectivement en 2005 et 2011, relevant la nécessité de réfectionner ce pont. Un échéancier a été élaboré pour des travaux prévus entre 2023 et 2024 tels que la pose de témoins et le renforcement des soutènements avant les travaux complets en 2025. Des subventions pourront être sollicitées auprès du canton et à l'Armée Suisse étant donné que cette dernière traverse le village avec ses tanks. Il n'est cependant pas certain qu'elle entre en matière.
- Radar
La Police cantonale a procédé à un contrôle de vitesse en novembre dernier à la Route du Village. 70 véhicules ont été contrôlés et seuls 2 dénoncés qui correspondent à un taux d'infraction de 2.86% alors qu'il se situait à 3.70% au niveau cantonal à la même période. Par ailleurs, vu la réduction de la vitesse jusqu'au terrain de foot, il sera possible d'y effectuer des contrôles ainsi qu'au Chemin des Adoux.

Mme Pamela Burdet termine par :

- La place de jeux
La demande de soutien à Unisanté pour la réfection de la place de jeux s'est avérée négative. La Municipalité souhaite toujours la mettre aux normes et présenter un projet multigénérationnel.

7. Préavis municipal no 03-2022 relatif au budget 2023

- a) Le préavis municipal a été envoyé à chaque conseiller. Il n'est pas relu.
- b) Le rapport de la commission des finances est lu par M. Tonino Natale qui précise que si les investissements mentionnés étaient déduits, le résultat serait bénéficiaire. Une augmentation des revenus est également constatée. La commission rappelle qu'en cas de dépassement des crédits accordés, la Municipalité doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil avant d'engager des dépenses supplémentaires. Elle propose à la Municipalité de solliciter des crédits d'étude avant d'entamer des projets conséquents

afin d'obtenir un premier avis du Conseil et éviter des coûts superflus. Elle propose d'accepter le budget tel que présenté.

c) Discussion

11.318.5 Honoraires et prestations de service :

M. Vincent Favre demande si ce poste de CHF 15'000.— aurait pu être réduit si le litige avec Easy-Net avait trouvé une issue à l'amiable, respectivement que les travaux de mise en séparatif avaient été faits.

Mme Vilma Pirrello appuyée par la commission des finances relativisent l'augmentation et la rapporte aux comptes 2021 présentant un montant de plus de CHF 10'000.—. Quant à la discussion relative au dossier « Easy-Net », elle sera débattue ultérieurement.

11.301 Traitement du personnel administratif :

En raison de l'âge du personnel, une augmentation est à prévoir.

3. Electricité et chauffage de divers bâtiments communaux

A l'aide des outils de calcul fournis par la Romande Energie, les montants pour l'électricité n'ont que peu évolués. A contrario, les frais de chauffage du bâtiment du Talent et de la Grande salle ont significativement pris l'ascenseur.

M. David Favre demande au vu de la réduction du nombre de places assises dans la Grande salle, s'il ne serait pas judicieux de supprimer son occupation.

M. Giuseppe Greco répond qu'il en est difficile car elle est utilisée presque tous les jours. Le chauffage est très vieux et consomme énormément d'énergie, mais son remplacement coûterait aussi très cher.

43.312 Eclairage public :

L'installation d'ampoules LED sur les candélabres permet d'économiser entre 40 et 50% de consommation.

62.301 Traitement du personnel :

La baisse est due à la réduction du taux d'activité de la préposée au contrôle des habitants.

71.366 Aide individuelles (études, familles) :

Ce poste correspond aux sacs taxés offerts aux parents à l'occasion d'une naissance et à l'exonération de la taxe déchets pour les étudiants.

72.365.1 Garderies :

L'augmentation conséquente est en partie due à des charges salariales de l'EFAJE plus importantes (baisse du nombre d'heures de travail hebdomadaires des éducateurs) ainsi qu'à une importante consommation des structures préscolaires et parascolaires par les parents de la commune. Il s'agit toutefois d'une projection. La commission de gestion de l'EFAJE a émis des remarques car les charges deviennent problématiques.

81.481 Prélèvement au fonds de réserve :

La consommation d'eau est basée sur celle de l'année 2021 qui comprend la fuite d'eau.

M. Alexandre Fitzé s'inquiète de l'excédent de charges et demande l'état des liquidités.

Mme Pirrello tempère, cependant il s'agit d'un budget pour lequel certaines dépenses ne pourront être coupées.

M. Angelini ajoute que plusieurs variantes sont possibles pour la réfection des Adoux allant de CHF 30'000.— à CHF 800'000.— et qu'un préavis sera proposé. Actuellement, il n'y a pas de problème de liquidités mais le parc immobilier est vétuste, de nombreux travaux sont à prévoir, la Municipalité va au plus pressé.

Concernant les locaux de l'administration communale, Mme Adrienne Favre demande quels revenus sont envisageables pour quels travaux.

La Municipalité répond que l'insonorisation a été faite car ce souci n'a pas pu être prévu en amont. Un plan de locations pour les gens de l'extérieur devrait être mis en place au 1^{er} semestre 2023.

d) Décision

La Présidente donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 03-2022 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal décide avec 5 abstentions, 1 non et 24 oui

➤ D'accepter le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité.

8. Réponse au postulat de MM. Paquier, Petoud, Rieubon et Schmied concernant le projet de porcherie sur la commune de St-Barthélemy

La Présidente donne lecture de la réponse de la Municipalité sur le postulat susmentionné. Elle avise qu'une commission sera nommée afin de rendre un rapport au prochain Conseil.

9. Propositions individuelles

Néant.

10. Divers

M. David Favre a entendu que les bâtiments et autres ouvrages communaux tombent en ruine. Il propose la nomination d'une commission chargée d'épauler la Municipalité dans le choix des priorités.

La Municipalité n'en éprouve pas le besoin d'autant plus qu'une étude de faisabilité est en cours pour la réhabilitation des Halles Est / Champ Cadet. Ce projet permettra d'envisager un potentiel rendement. Elle précise qu'elle a fait un tour des bâtiments au début de la législature et a établi un échéancier pour des réfections durables. Elle doit cependant faire face à beaucoup d'imprévus.

M. Alain Favre, Vice-Président explique la procédure sur cette proposition. En cas de refus de la Municipalité, un membre peut déposer une interpellation.

M. Vincent Favre revient sur le cas d'Easy-Net et précise qu'il n'a pas de parti pris mais souhaite comprendre la problématique.

D'autres conseillers posent également des questions pour lesquelles Mme Pirrello explique qu'en mars 2021, la Municipalité avait autorisé par écrit l'installation de toilettes chimiques ou équipées d'un sanibroyeur car le bâtiment n'était pas relié aux eaux usées. Lors du constat sur place quelques mois plus tard, un lave-linge, des toilettes « usuelles » ainsi que des produits chimiques sans bac de rétention, se trouvaient dans le local. Si la Municipalité ne faisait rien, elle était passible de poursuites, elle a donc porté plainte. De plus, le contrat de bail stipule que le local est à usage de dépôt et non pas de vestiaires, de lieu de rencontre, d'entrepôt pour des produits dangereux ou autres. Elle rappelle que l'entreprise est un employeur dont le siège social est à Assens. La séance de conciliation a échoué car les termes de l'accord n'étaient pas satisfaisants pour M. Markovic. Pour conclure, elle avise que la Municipalité est en bout de procédure et les frais à engager ne seront plus conséquents.

M. Daniel Morier avise que le Conseil n'a pas à interférer dans la gestion actuelle de la commune mais peut demander des comptes sur les exercices précédents.

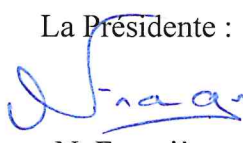
M. Steve Paquier préconise la prudence avec les « bruits de couloir ».

M. Bertrand Favre rappelle que l'obélisque n'est toujours pas réparé. Quant aux travaux de réfection du pont, il préconise de les exécuter en une seule fois et de déterminer une fois pour toutes si le projet des Adoux englobe le réaménagement du chemin.

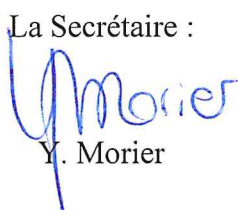
Concernant l'obélisque, la Fondation du Château l'insérera dans son projet global de rénovation qui fera l'objet d'une mise à l'enquête publique. Et la Municipalité présentera un préavis pour le Chemin des Adoux pour lequel une commission ad hoc sera également mandatée.

La séance d'information destinée aux propriétaires de bâtiments intéressés par la pose de panneaux photovoltaïques aura lieu à la mi-janvier 2023. Des informations complémentaires seront envoyées à la population prochainement.

Après avoir souhaité de belles fêtes de fin d'année à tous, la Présidente lève la séance à 21h50.

La Présidente : 
N. Fragnière



La Secrétaire : 
Y. Morier